

**COMMUNE DE CHEMINON**

---

**DEPARTEMENT DE LA MARNE  
ARRONDISSEMENT DE VITRY LE FRANCOIS  
CANTON DE SERMAIZE LES BAINS**

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**TENUE LE 11 AVRIL 2024**

L'An deux mille vingt-quatre, le 11 avril à 18 heures 30 dans la salle des réunions de la mairie, le Conseil Municipal de la Commune de CHEMINON dûment convoqué le 8 avril, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame BOYER – CASTELLO Marie – France.

Etaient présents : Mesdames BOYER - CASTELLO Marie - France –BOUCHAUD – PARISOT Estelle- HARLE Lucille - REUTER – BRAUN Brigitte

Messieurs BRASTEL Maurice – BRIOLAT Claude – BURDAL Richard - HINDERSCHIETT Robert – LONGUEVILLE Patrick - PARISOT Joël – PAROT Damien - PAROT Jean - Noël

Absent(e)s excusé(e)s : Madame RINALDI – RENAUX Paulette (procuration à Madame HARLE Lucille)

Secrétaire de séance Madame BRAUN-REUTER Brigitte

En préambule à la réunion, Madame Le Maire demande aux membres du Conseil Municipal présents si des remarques sont à faire sur le compte rendu de la dernière réunion (22 mars 2024).

**DELIBERATION N°16 : FINANCEMENT DE LA RESTAURATION DE LA HALLE DE CHEMINON**

Madame Le Maire évoque le dossier relatif à la restauration générale de la Halle auprès du Conseil Municipal. Le montant global des travaux y compris les frais de maîtrise d'œuvre s'élève à 709 481 ,79 € H.T. Le plan de financement est le suivant :

**DEPENSES**

TRAVAUX HALLE	H.T.	T.T.C.
Restauration Générale	599 351,33 €	719 221,59 €
Prestations intellectuelles Maîtrise d'œuvre	75 162,46 €	90 194,95 €
Coût SPS	5 000,00 €	6 000,00 €
Prévisionnel divers et aléas de chantier	29 968,00 €	35 961,60 €
TOTAL	709 481,79 €	851 378,14 €

**RECETTES**

FINANCEMENT	MONTANT
FNADT	202 000 €
Conseil Départemental	89 836 €
Co financeur privé Remboursement CMMA Sinistre après travaux effectués	46 055,99 €
Co financeur privé Mission BERN Stéphane	95 000 €
Leader	50 000 €
TOTAL	482 891,99 €

Reste à charge de la commune la somme de 226 589,80 € sur le montant H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Madame Le Maire à signer toutes les pièces administratives et financières à venir.

**DELIBERATION N°17/2024 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024**

Dépenses de Fonctionnement	432 020,78 €
Recettes de Fonctionnement	432 020,78 €
Dépenses d'investissement	950 696,68 €
Recettes d'investissement	950 696,68 €

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le budget primitif 2024.

**DELIBERATION N°18/2024 : MARCHES PUBLICS – CONSTITUTION DE GROUPEMENTS DE COMMANDES – CONFECTION DE REPAS POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE, PERISCOLAIRE, LES CRECHES, LE PORTAGE DE REPAS A DOMICILE ET LES RESIDENCES**

Les collectivités suivantes ont des besoins communs relatifs à la confection de repas pour la restauration scolaire, périscolaire, les crèches, le portage de repas à domicile et les résidences :

- La commune de SAINT-DIZIER ;
- La commune d'HUMBECOURT ;
- La commune de BETTANCOURT-LA-FERREE ;
- La commune de CHAMOUILLEY ;
- La commune d'ECLARON ;
- La commune de VILLIERS EN LIEU ;
- La commune de CHEVILLON ;
- La commune de LOUVEMONT ;
- Les communes de CHEMINON, MAURUPT-LE-MONTOIS et TROIS FONTAINES L'ABBAYE dans le cadre du RPID ;
- Le CCAS de la Ville de Saint-Dizier ;
- La Communauté d'agglomération Grand Saint-Dizier, Der et Vallées.

Il apparait opportun de mutualiser de nouveau les besoins de ces collectivités et de lancer une procédure de mise en concurrence commune.

Outre la simplification administrative, le lancement d'une unique procédure permet de susciter davantage la concurrence, de gagner en efficacité et de réaliser des gains achats.

La convention, annexée, permet de constituer ce groupement et d'organiser les relations entre les membres. La commune de Saint-Dizier se propose d'en être le coordonnateur. Elle assumera la passation de la procédure.

Le marché sera passé selon la procédure adaptée ou formalisée en accord-cadre ou marché selon la procédure la plus opportune. Plusieurs lots seront passés selon la typologie des usagers et les membres du groupement seront intégrés aux lots relevant de leur besoin et compétence.

Préalablement à cette démarche, l'assemblée délibérante doit se prononcer favorablement sur la création de ce groupement.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- De valider le principe de la constitution d'un groupement de commandes conformément aux dispositions des articles L 2113-6 et L 2113-7 du code des marchés publics, en vue de la passation et de l'exécution du marché ;
- D'agréer la commune de Saint-Dizier en tant que coordonnateur du groupement ;
- D'autoriser Madame le Maire, ou toute personne habilitée, à signer la convention constitutive du groupement de commandes à venir.

## **DELIBERATION N°19/2024 : DEMANDE DE SUBVENTION LEADER POUR LE PROJET DE LA RESTAURATION GENERALE DE LA HALLE DE CHEMINON AUPRES DU CONSEIL REGIONAL**

Madame le Maire évoque le dossier relatif à la restauration générale de la halle de la commune. Elle indique qu'il est possible de solliciter des subventions Leader auprès de l'autorité de gestion à savoir le Conseil Régional.

Le montant global des travaux y compris les frais de maîtrise d'œuvre s'élève à 709 481,79 € HT

Le plan de financement est décomposé comme suit :

Montant HT :	709 481,79 €
Subvention Fndat	202 000 €
Subvention Conseil Départemental	89 836 €
Subvention Mission Stéphane BERN	95 000 €
Subvention Leader	50 000 €
Remboursement CMMA	
Sinistre après travaux effectués	46 055,99 €
Reste à charge Commune HT	226 589,80 €

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d' :

- **AUTORISER** Madame le Maire à solliciter des fonds Leader auprès du Conseil Régional dans le cadre des travaux de restauration générale de la halle de Cheminon.

## **DELIBERATION N°20/2024 : PRET RELAIS**

Madame Le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la nécessité d'emprunter la somme de 125 000 € sous la forme d'un prêt relais remboursable sur 2 ans, afin de financer la T.V.A. sur les travaux de restauration de la Halle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Madame Le Maire à signer toutes les pièces administratives et financières à venir.

## **QUESTIONS DIVERSES :**

Madame REUTER – BRAUN Brigitte pose la question est ce qu'il y aura une brocante cette année. Réponse du 1<sup>er</sup> adjoint et Président du Comité des Fêtes non pas de brocante.

Présence de Monsieur DE LAURISTON chargé de mission responsable régional de la Fondation du Patrimoine sera présente à la Salle Polyvalente à 14 h 30 le vendredi 19 avril, pour signature de la convention pour l'ouverture de la collecte de dons.

Les membres du Conseil Municipal constitueront une enveloppe de contribution en mise d'ouverture de la collecte, réduction de 66 % pour les particuliers et 60 % pour les entreprises.

Devis pour le fleurissement du village établi par l'ADAPEI de Vassincourt : 1 200 €

Séance levée à 19 h 40